

**MAIRIE DE
31430 SAINT-ELIX LE CHATEAU
Tel : 05 61 87 63 13
secretariat@stelixlechateau.fr**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNE DE SAINT-ELIX-LE-CHATEAU

Par arrêté n° 2022-001 du 4 janvier 2022

Le Maire de Saint-Elix-le-Château a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur les projets de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de zonage d'assainissement des eaux usées.

A cet effet, M. WIBAUX Jean-Yves a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du tribunal administratif de Toulouse

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint-Elix-le-Château du 1^{er} février 2022 à 9h00 au 4 mars 2022 à 12h00 aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie soit les mardi, jeudi et vendredi de 10h00 à 12h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.

En raison de la crise sanitaire actuelle, le port du masque est obligatoire. Le public ne sera reçu que sur rendez-vous d'une demi-heure, une personne à la fois (ou dans la limite de deux personnes pour le même pétitionnaire). Les rendez-vous seront pris par téléphone au 05 61 87 63 13 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ou par courriel à enquetepubliqueplu@stelixlechateau.fr.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Saint-Elix-le-Château aux jours et heures suivants :

- Le mardi 1^{er} février 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- Le samedi 12 février 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- Le mercredi 23 février 2022 du 14 h 00 à 17 h 00 ;
- Le jeudi 3 mars 2022 de 9 h 00 à 12 h 00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant le projet de PLU avec le rapport sur les incidences environnementales et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi que le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et le dossier comprenant les informations environnementales :

- Sur le site Internet suivant <https://www.stelixlechateau.fr/fr/urbanisme-et-travaux/plan-local-d-urbanisme.html>
- En format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, sur le lieu de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible en mairie ;
- Par courrier adressé à : M. le Commissaire enquêteur – Mairie de Saint-Elix-le-Château – 9 Rue des Ecoliers – 31430 SAINT-ELIX LE CHATEAU
- Par courrier électronique à: enquetepubliqueplu@stelixlechateau.fr

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur le site Internet <https://www.stelixlechateau.fr/fr/urbanisme-et-travaux/plan-local-d-urbanisme.html> ;
- sur support papier, à la mairie.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal délibérera pour approuver la révision du PLU et le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement – Réseau 31 délibérera pour approuver le zonage d'assainissement des eaux usées.